

## **Pneumatique taxé**

**Bertrand SINAIS**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 4 JUIN 2022**



Ce pneumatique est oblitéré du 28 février 1845, dernier jour du tarif du 5 janvier 1942. Il correspond au 2<sup>e</sup> échelon de poids (7 à 15 g) au tarif de 4 F. Le postier indique le bureau de destination, Paris 61, mais se ravise, raye la mention au crayon et ajoute à la place « Sce postal ». Il est versé au service postal et maintenant admis au tarif des lettres.

La règle était d'acheminer comme lettre ordinaire les pneus ne comportant pas un affranchissement minimum. En effet il est affranchi avec deux 50 c Arc de Triomphe représentant 1 F et une découpe d'entier postal 3 F Chaplain qui n'est pas admise et donc comptée comme nulle. Le tarif de la lettre simple de moins de 20 g depuis le 5 janvier 1842 est de 1,50 F. Il manque donc 50 c et la lettre aurait dû être taxée à 1 F. Or elle arrive au bureau de Paris distribution le 1<sup>er</sup> mars 1945, premier jour du nouveau tarif de la lettre simple à 2 F. Le préposé a considéré qu'il manquait 1 F, d'où la taxation à 2 F avec un chiffre-taxe 2 F bleu-vert. Mais ce faisant, il a contrevenu à la règle de ne taxer au nouveau tarif que les plis remis à la poste à dater du 1<sup>er</sup> jour du tarif.